

Le 2 mars 2011 TTE C

0354 Roggwil
Route cantonale H1: Berne – Zurich
24004007 Itinéraire cyclable Kaltenherberge – Roggwil
Crédit d'engagement pluriannuel

1 OBJET

Le crédit d'engagement demandé de **3 017 000** francs pour des dépenses nouvelles et des dépenses liées (coût total de CHF 3 132 000.–, moins les contributions de tiers de CHF 35 000.–, moins les frais d'étude déjà approuvés de CHF 80 000.–) doit permettre d'aménager une bande cyclable de part et d'autre du tronçon de la route cantonale entre Kaltenherberge et Roggwil. Par ailleurs, le carrefour situé avant le viaduc Roggwil-Wynau dont la traversée est périlleuse sera réaménagé en giratoire et le drainage ainsi que l'éclairage routiers seront modernisés.

2 BASES JURIDIQUES

- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 38, 39, 49, 75, 76 et 95 en relation avec la loi du 2 février 1964 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), articles 31a–d et 36
- Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), articles 10, 17 ss
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1), articles 136 ss
- Plan de route, approuvé par arrêté du 26 juin 2009
- Modification du plan de route, approuvée par arrêté du 12 janvier 2011
- Programme de construction des routes 2011 – 2013, liste des travaux, page 9, no 24004007

3 COÛTS, DÉPENSES NOUVELLES ET DÉPENSES LIÉES

Niveau des prix au 1^{er} janvier 2011 ; indice des coûts de production [ICP] de la Société Suisse des Entrepreneurs, renchérissement après contrat ; indice suisse des prix de la construction de l'Office fédéral de la statistique, renchérissement mesuré par l'indice)

Coût total	CHF	3 132 000.–
./ contributions de tiers	– CHF	35 000.–
Coûts à la charge du canton	CHF	3 097 000.–
dont		
– dépenses liées pour les travaux de conservation du réseau routier <u>à autoriser par le Conseil-exécutif</u>	CHF	260 000.–
– dépenses nouvelles	CHF	2 837 000.–
Coûts à la charge du canton / montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon les articles 143 et 147 OFP	CHF	2 837 000.–
./ frais d'étude déjà approuvés	– CHF	80 000.–
Crédit à approuver		
a) dépenses liées	CHF	260 000.–
b) dépenses nouvelles	CHF	2 757 000.–
Total	CHF	3 017 000.–

Il s'agit de dépenses uniques au sens de l'article 46 LFP. Dans la mesure où elles sont destinées à des travaux de conservation de l'actuelle route (renouvellement du revêtement), elles sont liées au sens de l'article 48, alinéa 1, lettre d LFP. Elles sont en outre nouvelles au sens de l'article 48, alinéa 2, lettre a LFP.

Le présent arrêté autorise les dépenses additionnelles liées au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4 NATURE DU CRÉDIT / COMPTE / EXERCICE

Groupe de produits : 09.09.9110 Routes cantonales

Il s'agit d'un crédit d'engagement pluriannuel au sens de l'article 50, alinéa 3 LFP, relayé en principe par les paiements suivants, inscrits au budget et au plan financier :

Compte	Rubrique budgétaire	Exercice	Montant
1579 501000	Office des ponts et chaussées, construction des routes cantonales	Jusqu'à présent	CHF 90 000.–
		2011	CHF 500 000.–
		2012	CHF 1 000 000.–
		2013	CHF 1 000 000.–
		2014	CHF 542 000.–
		Total	CHF 3 132 000.–

5 RÉFÉRENDUM FINANCIER

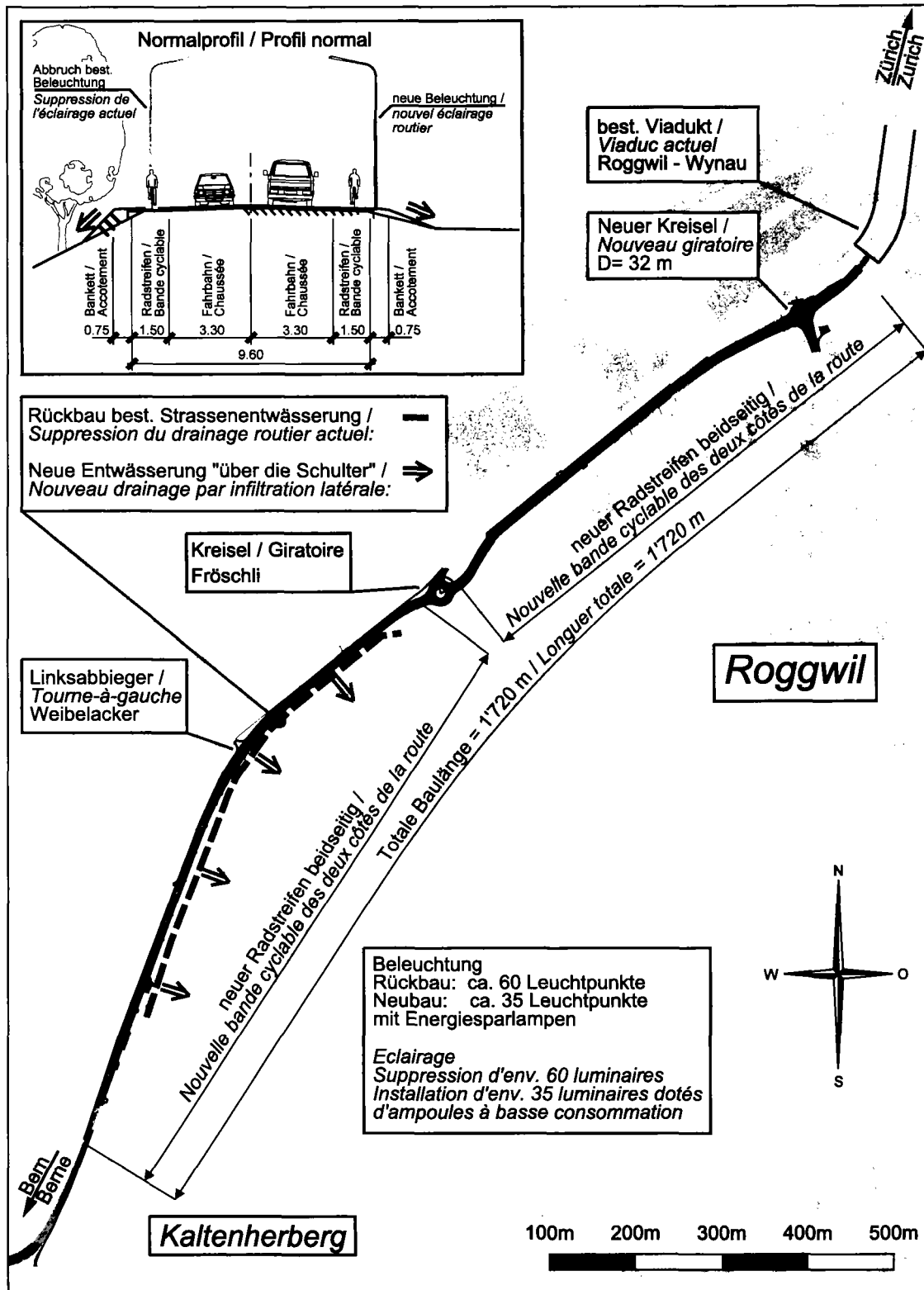
Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum facultatif, car aucun des critères cités à l'article 31b, alinéa 1 LCER n'est rempli.

Au Grand Conseil

Kantonsstrasse Nr. 1: Murten - Bern - Zürich
 Radverbindung Kaltenherberge Roggwil

Route cantonale n° 1: Morat - Berne - Zurich
 Itinéraire cyclable Kaltenherberge - Roggwil

Übersichtsplan / Plan d'ensemble



Burgdorf, 18.11.2010

Tiefbauamt des Kantons Bern / Oberingenieurkreis IV
 Office des ponts et chaussées du canton de Berne /
 IV^e arrondissement d'ingénieur en chef